



Assemblée générale

CONFIDENTIAL

NOV 18 1988

Distr.
LIMITEE

A/SPC/43/L.15
16 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
Point 76 de l'ordre du jour

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE ORIENT

Allemagne, République fédérale d', Autriche, Bangladesh, Canada,
Danemark, Espagne, Inde, Indonésie, Libéria, Malaisie, Nouvelle-
Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Suède et Yougoslavie :
projet de résolution

Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office
de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2656 (XXV) du 7 décembre 1970, 2728 (XXV) du 15 décembre 1970, 2791 (XXVI) du 6 décembre 1971, 2964 (XXVII) du 13 décembre 1972, 3090 (XXVIII) du 7 décembre 1973, 3330 (XXIX) du 17 décembre 1974, 3419 D (XXX) du 8 décembre 1975, 31/15 C du 23 novembre 1976, 32/90 D du 13 décembre 1977, 33/112 D du 18 décembre 1978, 34/52 D du 23 novembre 1979, 35/13 D du 3 novembre 1980, 36/146 E du 16 décembre 1981, 37/120 A du 16 décembre 1982, 38/83 B du 15 décembre 1983, 39/99 B du 14 décembre 1984, 40/165 B du 16 décembre 1985, 41/69 B du 3 décembre 1986 et 42/69 B du 2 décembre 1987,

Rappelant également sa décision 36/462 du 16 mars 1982, par laquelle elle a pris acte du rapport spécial du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient 1/ et adopté les recommandations y figurant,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail 2/,

1/ A/36/866 et Corr.1; voir également A/37/591.

2/ A/43/702.

Tenant compte du rapport du Commissaire général de l'Office, pour la période du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988 3/,

Profondément préoccupée par la situation financière critique de l'Office, laquelle ne permet de fournir que des services minimaux aux réfugiés de Palestine,

Soulignant qu'il faut continuer de déployer des efforts extraordinaires afin de maintenir, au moins à leur niveau minimal actuel, les activités de l'Office et de lui permettre d'effectuer des travaux de construction essentiels,

1. Félicite le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient des efforts qu'il a faits pour contribuer à assurer la sécurité financière de l'Office;

2. Prend acte en l'approuvant du rapport du Groupe de travail;

3. Prie le Groupe de travail de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et avec le Commissaire général, pour assurer le financement de l'Office pendant une nouvelle période d'un an;

4. Prie le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 13 (A/43/13 et Add.1).